

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 mars 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany



Délibération n° 09-02 du 4 mars 2021

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PLAN « PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ » 2015-2020 AU TITRE DE LA CRÉATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan « Petite enfance et parentalité »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan « Petite enfance et parentalité »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE à la société coopérative Les Petits d'Homme une subvention d'investissement de 67 500 euros au titre de la création d'un multi-accueil collectif de 15 places à Pantin ;

- ATTRIBUE à la commune de Pantin une subvention d'investissement de 27 000 euros au titre de l'extension de la capacité d'accueil de 6 places d'un multi-accueil sur sa commune ;

- ATTRIBUE à l'Association Vers la Vie et l'Éducation des Jeunes (AVVEJ) une subvention d'investissement de 60 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 20 places à Montreuil-sous-Bois, sous réserve de la réalisation du projet global de foyer maternel / multi-accueil par l'AVVEJ ;



- ATTRIBUE à la société coopérative Le P'tit Chalet d'Eden, sous réserve de l'obtention de l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, une subvention d'investissement de 45 000 euros au titre de la création de deux multi-accueils de 10 et 20 places à Bondy ;

- APPROUVE les conventions pour l'attribution de subventions d'investissement à conclure avec la société coopérative Les Petits d'Homme, la commune de Pantin, l'Association Vers la Vie et l'Éducation des Jeunes (AVVEJ) et la société coopérative Le P'tit Chalet d'Eden, dont projets ci-annexés ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.